

E 4444

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 29 avril 2009

Annexe au procès-verbal de la séance
du 29 avril 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC14/2009 à l'intérieur de la
Section III - Commission - du budget général pour 2009 (DNO).



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 23 avril 2009 (24.04)
(OR. en)**

8851/09

FIN 141

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Madame Dalia GRYBAUSKAITÈ, membre de la Commission européenne
Date de réception: 22 avril 2009
Destinataire: Monsieur Miroslav KALOUSEK, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet: Proposition de virement de crédits No DEC14/2009 à l'intérieur de la Section III - Commission - du budget général pour 2009 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC 14/2009.

p.j.: DEC 14/2009



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BUDG/A7/2009/D/3284

BRUXELLES, LE 17/04/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009
SECTION III - COMMISSION TITRE 22

VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC14/2009**

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 40 01 RÉSERVES POUR DÉPENSES ADMINISTRATIVES

POSTE 40 01 40 - 22 01 04 30 Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture -
Subvention pour les programmes de la rubrique 4 dans le domaine politique Élargissement

CND - 1 314 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2201 Dépenses administratives du domaine politique Élargissement

POSTE - 22 01 04 30 Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture - Subvention
pour les programmes de la rubrique 4 dans le domaine politique Élargissement

CND 1 314 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

22 01 04 30 - Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture - Subvention pour les programmes de la rubrique 4 dans le domaine politique Élargissement

b) Données chiffrées à la date du 03/04/2009

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	96 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	96 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	96 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	1 410 000
7. Renforcement proposé	1 314 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1368,75%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 03/04/2009	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Par Lettre Rectificative 1/2009, l'autorité budgétaire a placé un montant de 1,314 M€ en réserve dans attente de l'approbation de la proposition d' extension du mandat de l'Agence exécutive Education, Audiovisuel et Culture aux Programmes TEMPUS et aux projets bilatéraux dans le domaine de l'éducation sous l'Instrument de coopération aux pays industrialisés (ICI).

Avec l'approbation de cette extension par le Conseil et le Parlement et la décision de la Commission du 9 octobre 2008 (publication au Journal officiel L 269/11 du 10/10/2008), les conditions relatives à la levée de cette réserve sont remplies.

En conséquence, une demande de virement d'un montant de 1 314 000 € à partir de la ligne 40.014000 vers la ligne 22.010430 est introduite, ce qui conduira le montant de la ligne à 1 410 000 €

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

40 01 - RÉSERVES POUR DÉPENSES ADMINISTRATIVES - Poste 22 01 04 30 - Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture - Subvention pour les programmes de la rubrique 4 dans le domaine politique Élargissement

b) Données chiffrées à la date du 03/04/2009

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 314 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	1 314 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	1 314 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice (*)	0
7. Prélèvement proposé	1 314 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	100,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a
(*) Sans objet pour une ligne de crédits provisionnels ou de réserve	

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 03/04/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Voir justification sur la ligne de renforcement.